Avantages et dangers

Autor(en): **E.T.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **85 (1976)**

Heft 5

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-683647

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Avantages et dangers

Assemblée des délégués 1976 de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés

La dernière Assemblée des délégués de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) qui s'est tenue les 15 et 16 mai 1976, à Lucerne, avait été précédée d'un Congrès qui débuta le 14 mai par une rencontre des groupes d'intérêts communs des infirmières mariées qui discutèrent du thème: «Nous cherchons de nouvelles possibilités dans notre profession.»

Les trois conférences prévues au programme – «Principaux problèmes de santé publique et approche de solutions», «Situation économique et emploi: incidences pour le personnel de santé en Suisse», «Influence de la situation économique sur les soins infirmiers: Avantages et dangers» – furent présentées successivement par M. W. Frischknecht, Dr sc. éc. de l'Office fédéral des assurances sociales, Berne, M. P. Gilliand, Dr sc. éc., Lausanne, et M. U. Weyermann, infirmier-chef général à l'Hôpital cantonal de Saint-Gall.

Ces trois conférenciers prirent ensuite part à un débat en table ronde animé en outre par plusieurs autres personnalités représentant les milieux intéressés: services de santé, domaines hospitaliers et des soins, centres de formation, association professionnelle. Si l'on considère comme des incidences positives une amélioration de la qualité des soins sans augmentation des coûts ou un abaissement de ceux-ci, sans amélioration de la qualité des soins, l'on peut considérer comme une chance le nombre plus élevé d'inscriptions enregistrées par les écoles. Et cela non seulement parce que ces dernières sont ainsi en mesure maintenant de former un personnel soignant plus nombreux – ce qui permettra d'assurer la relève, car la capacité des écoles est limitée – mais aussi parce que la sélection des candidats peut être plus sévère. Dans ce domaine, on recommande de mettre l'accent principal sur les dispositions de caractère qui ne sont certes pas faciles à définir ni aisées à déceler chez les candidats. A côté de l'intelligence, on attache à nouveau plus d'importance aux facilités des contacts humains, du fait que le patient reprend une place plus grande dans le contexte des mesures thérapeutiques et curatives. Les changements intervenus sur le marché du travail incitent chacun à faire de plus grands efforts pour perfectionner sa formation – et cela devrait aussi être une préoccupation des hôpitaux – et à mieux cerner ce que sont les tâches spécifiques des infirmières et infirmiers. Le personnel soignant doit aussi savoir s'adapter et s'affirmer. La situation nouvelle présente évidemment le danger que l'on supprime des places de travail par souci d'économie ou encore que l'on abaisse les salaires, voire que l'on élève l'horaire de travail. Jusqu'ici, de telles mesures n'ont pas encore été prises et les associations professionnelles s'y opposeraient. Le personnel soignant devrait en revanche se prêter à de bonnes mesures de rationalisation et être prêt au sein de la même exploitation à travailler, par exemple, dans une autre division si la fermeture d'un service permet de réaliser une économie. De même, ce personnel devrait accepter de bonne grâce des innovations au lieu de lutter pour le maintien de postes perdus ou d'opter pour la résignation. Lors de la discussion à la table ronde dont nous avons fait état plus haut, il fut notamment question des «surplus» de personnel soignant. Tant le conseiller d'Etat K. Kennel, directeur des Affaires sanitaires, que M. H. Locher, Dr sc. éc., chef du Service des soins infirmiers de la Croix-Rouge suisse ont relevé que, dans l'ensemble, il y a toujours une forte demande d'infirmières et d'infirmiers qualifiés. Cette demande toutefois varie beaucoup entre la ville et la campagne, entre les hôpitaux généraux et les cliniques psychiatriques ou les homes pour personnes âgées et malades chroniques. On manque d'infirmières-chefs et d'infirmières enseignantes, ainsi que d'infirmières au bénéfice d'une longue expérience, car malheureusement les jeunes infirmières quittent rapidement l'exercice de la profession. Si l'on tient encore compte de la dénatalité qui, dans les années quatre-vingts, se traduira par une diminution annuelle de 40 000 adolescents libérés des écoles, il est indiqué de prévoir à temps la création d'une certaine réserve. Les écoles ne devraient donc pas freiner le recrutement, mais réviser par contre leurs critères d'admission.

Il est étonnant aussi de constater que selon les dernières statistiques, le 20 % des élèves ayant commencé leurs études en 1975 les ont interrompues ou ont été licenciés.

On attend des hôpitaux qu'ils ne s'opposent pas à des innovations préconisées dans l'intérêt des patients ou propres à améliorer l'organisation, que les cadres infirmiers obtiennent une position plus forte: ce serait là un moyen de combattre la pénurie de cadres.

103 participants ayant droit de vote et de nombreux hôtes assistèrent à l'assemblée des délégués du samedi après-midi. La séance fut présidée par Mlle Yvonne Hentsch qui, lors des élections, fut confirmée dans son mandat pour une autre période statutaire.

Ici aussi, les délibérations portèrent en partie sur des questions d'ordre économique. Des craintes furent notamment exprimées au sujet de la charge financière supplémentaire que pourrait représenter pour les sections de l'ASID la fusion préconisée des associations professionnelles des infirmiers et infirmières diplômés en soins généraux, en soins psychiatriques et en hygiène maternelle et infantile. Tout au contraire, fut-il répondu: une fusion permettrait précisément d'abaisser les dépenses et d'améliorer les prestations. Le groupe de travail chargé de l'étude d'un regroupement des associations suisses d'infirmières et d'infirmiers se vit confier unanimement le mandat de préparer l'assemblée constituante qui aura vraisemblablement lieu en automne 1977.

Les autres points statutaires – approbation du procès-verbal, du rapport et des comptes annuels 1975, approbation du budget 1976, montant et répartition des cotisations de membres, fixation des montants maximum des contributions extraordinaires aux sections (Fr. 50 000.–) – furent acceptés sans discussion.

Comme l'a reflété sa dernière Assemblée des délégués, l'ASID est un mouvement vivant dont les membres sont conscients de leurs responsabilités et de leurs buts.

Si l'ASID continue à s'efforcer de porter les soins infirmiers à un niveau élevé et à rechercher la collaboration avec les hôpitaux, le corps médical et les autorités, ce sera là la meilleure garantie que les infirmières et les infirmiers pourront à l'avenir aussi exercer leur profession toujours pour le bien des malades, dans de bonnes conditions et à leur satisfaction personnelle.

E. T. ■

L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés – institution de la Croix-Rouge suisse – est née en 1944 de la fusion de l'Alliance suisse des gardes-malades et de l'Association nationale des infirmières diplômées d'écoles suisses reconnues.